

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux

Le quinze septembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 09/09/2022

Date d'affichage : 09/09/2022

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé : Mrs. BLONDET Nicolas (a donné pouvoir à Mr PIMBERT Éric .

Secrétaire de séance : Mr Éric PIMBERT

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Absent : 00

Excusés : 01

N° 30-2022

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention reçu en mairie.
Ces demandes sont de :

- L'association des parents d'élèves de Lussac
- L'association des jeunes sapeurs-pompiers Branne-Castillon
- Syndicat Viticole Francs Côtes de Bordeaux
- L'association communale de chasse.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés décide d'accorder un montant de :

- 70 € à l'association des parents d'élèves de Lussac.
- 100 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers Branne-Castillon
- 413 € au Syndicat Viticole Francs Côtes de Bordeaux
- 300 € à l'association communale de chasse.

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire
Pascal AMOREAU

